

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 30 novembre 2022

DEL_20221130_33

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

25

27

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE,
Gilles BRIAND, Laurence FREMINET, Hervé MORICE, Emilie CORDIER,
Denis ROULAND, Myriam LEROUX, Sébastien WAIRY,
Stanislas FONLUPT, Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Cécile OLIVIER,
Benoît PICHARD, Laurence DUPONT, Yannick BEAUVAIS,
Jessica NICOLAS, Jean-Pierre LE CROM, Thierno DIALLO, Elodie LEBOT,
Magali MACE, David PELON, Aurélie LE GUNEHEC, Alain DESMARS

Objet :

**Acquisition des
anciens bâtiments de
la Cure pour y
construire une
médiathèque**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat
respectivement :**

- Didier NOUZILLEAU a donné un pouvoir à David PELON,
- Michel CONANEC a donné un pouvoir à Aurélie LE GUNEHEC.

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le
1er décembre 2022

Absentes : Cécile NICOLAS et Françoise HAFFRAY

Et que la convocation
avait été faite le
23 novembre 2022

M. Hervé MORICE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le projet de restructuration du centre-ville de Trignac vise à restaurer l'attractivité du territoire et à affirmer le rôle de centralité dans l'organisation urbaine de la commune.

La construction d'une nouvelle médiathèque doit provoquer le renouveau du centre-ville, avec l'opération d'aménagement de la place de la mairie et de l'espace public associé.

La Carène est propriétaire de l'assiette foncière de l'ensemble immobilier considéré (parcelles AX3, AX7, AX400) et elle souhaite apporter son soutien à la Ville en lui cédant à l'euro symbolique, les frais liés à la vente restant à la charge de la Ville.

Le Conseil municipal est invité à valider cette cession à l'euro symbolique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 15 novembre 2022,

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

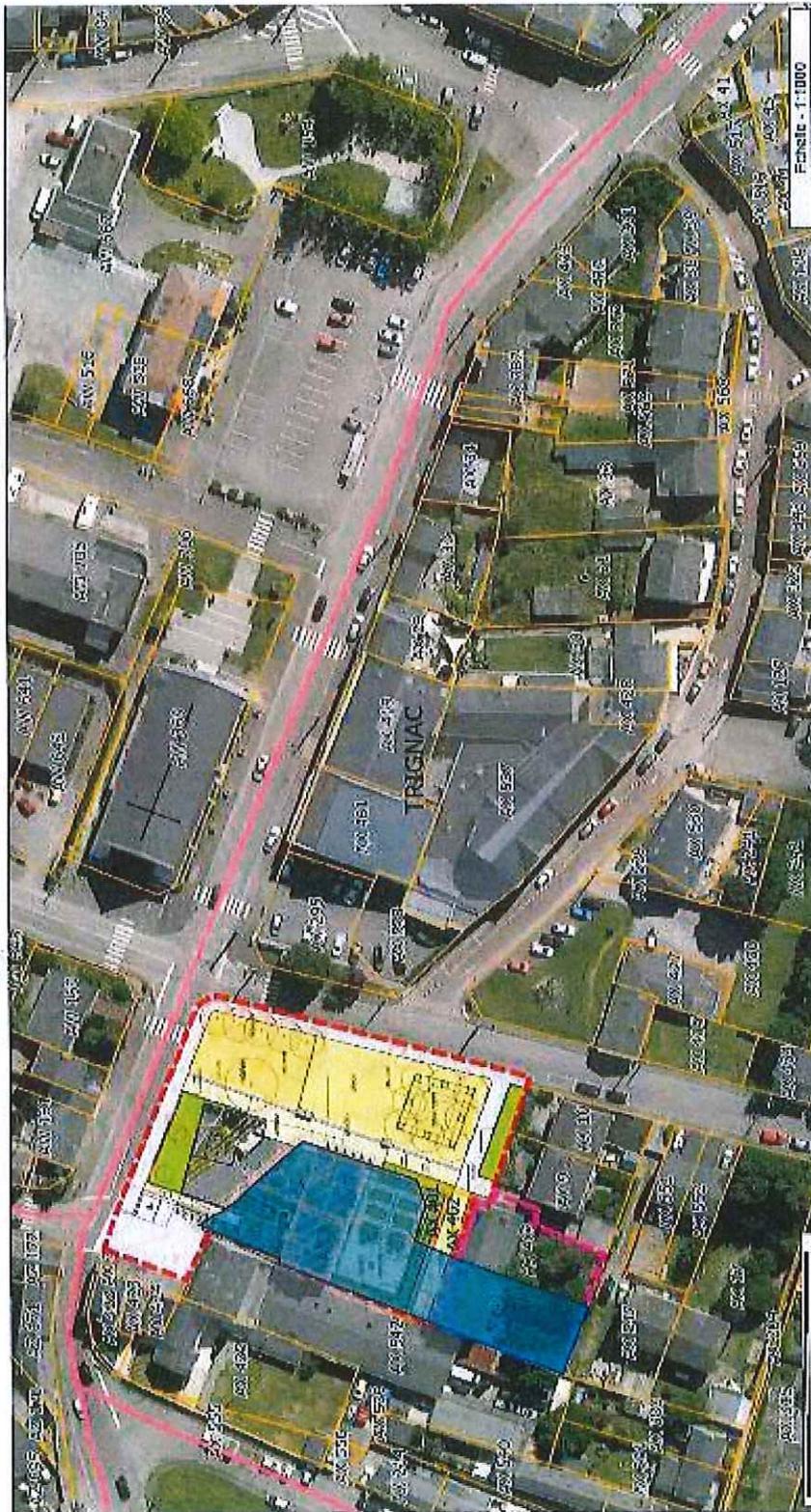
Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 09/12/2022

SLO

ID : 044-214402109-20221130-DEL_20221130_33-DE

Plan de superposition entre le parcellaire existant et les périmètres de projets afférent à l'ensemble immobilier dit de « La cure »



Tenement de l'assiette foncière de la cure, propriété de la CARENE, à céder à la commune de Trignac



Emprise du projet de Médiathèque



Emprise du futur projet d'équipement culturel dédié au patrimoine naturel de la Brière



CALCUL DÉLIMITÉ QU'AVEC PRÉCIS Outils et Infrastructures, RD

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 09/12/2022



ID : 044-214402109-20221130-DEL_20221130_33-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE

Article 1 : d'acter l'acquisition des anciens bâtiments de la cure,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente, ainsi que tous documents nécessaires à l'acquisition de ces parcelles à l'euro symbolique.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 044-214402109-20221130-DEL_20221130_33-DE

SLOW

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 09/12/2022

SLO

ID : 044-214402109-20221130-DEL_20221130_33-DE

